

# CCAS DE QUINCIEUX

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 mai 2024

### Compte rendu du 28 mai 2024

*Le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures sur convocation adressée le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monique AUBERT.*

11 membres en exercice, 7 présents, 9 votants ; 19h10 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Présents** : Monique AUBERT, Pierre LORCHEL, Anne-Marie GEIST, Marie-Claire GUICHERT, Céline PIN, Rosette HABIMANA, Elodie FEUILLET

**Absents ayant donné pouvoir** : Pascal DAVID à Monique AUBERT  
Odile DAVID MIRGUET à Anne-Marie GEIST

**Absents non excusés** : Françoise CHAMPAVIER, Patrick AUDEMARD

Secrétaire de séance : Céline PIN

#### **I. Approbation du Compte-rendu du 25 mars 2024**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de compte rendu, aucune observation n'ayant été exprimée.

#### **II. Communication des décisions prises par délégation**

Néant.

#### **III. Projets de délibérations**

##### **Délibération n° 2024-07\_Secours n° 1**

Monique AUBERT, vice-présidente, expose au Conseil d'Administration la situation de Madame xxxxxxxx XXXXXXXX ; le CCAS a été de nouveau contacté par son mandataire judiciaire à la protection des majeurs pour des problèmes financiers persistants.

En effet, le CCAS est déjà venu en aide à cette personne par la prise en charge partielle d'une facture de consommation électrique en 2023.

Madame a été licenciée de son emploi début 2023 et a touché depuis 80% de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), soit environ 600 euros par mois. Le versement de la pension de retraite devrait prendre le relais à partir de juin prochain, mais son montant sera finalement minoré par rapport à ce qui était prévu (environ 1000€ nets seulement).

Elle a en instance une facture relative à la consommation électrique de 1161.19 euros. Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) vient de lui accorder une aide de 500 euros sur cette même facture EDF. Le solde s'élève donc à 661.19euros.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de prendre en charge une partie du solde de la facture d'électricité, à savoir 600 euros.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*VU le Code de l'Action Sociale et des familles,*

*ENTENDU l'exposé de Madame la vice-présidente,*

**Article 1 :** Approuve l'attribution du secours proposé au bénéfice de Madame xxxxxx XXXXXX,

**Article 2 :** Dit que l'aide sera directement versée au fournisseur d'électricité EDF.

**Délibération n° 2024-08\_Fixation du montant de participation au dispositif « semaine bleue 2024 »**

Monique AUBERT, vice-présidente, rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS de Quincieux participe depuis plusieurs années à la manifestation « la semaine bleue ». Ce dispositif de 1951 a connu plusieurs appellations : c'est la semaine nationale des retraités et des personnes âgées.

Durant cette semaine, qui aura lieu du 30 septembre au 11 octobre 2024, de nombreuses manifestations sont organisées partout en France à destination des retraités et des personnes âgées.

Les CCAS de Neuville sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or, Montanay et Quincieux travaillent en intercommunalité à la mise en place de sorties et animations, permettant de créer du lien social et intergénérationnel.

Compte tenu des possibilités financières du CCAS, il est proposé de faire participer les personnes inscrites. Pour rappel, les inscriptions sont possibles à partir de 70 ans.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*VU le Code de l'Action Sociale et des familles,*

*ENTENDU l'exposé de Madame la vice-présidente,*

**Article 1 :** fixe le montant de la participation à la journée du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 « croisière découverte sur le Grangent » à 45.00 € par personne.

**Article 2 :** autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

**Article 3 :** dit que les crédits nécessaires au paiement de la prestation sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

#### **IV. Questions diverses**

##### **REPAS DE FIN D'ANNEE**

Il est fixé au 30 novembre 2024 mais sera certainement repoussé au 7 décembre 2024 ; en attente du retour de l'amicale des pompiers à ce sujet concernant l'organisation de la Sainte Barbe.

Rappeler l'animateur et le traiteur de la manifestation afin de poser une option sur le 7 décembre également.

**La séance est levée à 19h55.**

**La secrétaire**  
Céline PIN



**La Vice-Présidente**  
Monique AUBERT

